BUSSAC SUR CHARENTE



BUSSAC Info

N°118 - Jan.•Fév.•Mars•Avril 2014













ARTISANS

CHAUFFAGE - SANITAIRE	ELECTRICITE	ELECTRICITE
PELLETREAU sur mesure chauffage, solaire, pompe à chaleur, climatisation, tous sanitaires 06 60 32 21 42 CSPI7100@gmail.com	Stéphane GABRIAULT 38 chemin de Choisy 05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72 Fax 05 46 74 23 85 sgabriault@gmail.com	Benoît ROCHER 35 Chemin des Guilloteaux 06 69 19 54 61 BenoitRocher@voila.fr

ELECTRICITE	MACONNERIE RENOVATION	PEINTURE
SARL Michel SARDAIN 25 chemin des Deaux 05 46 93 26 53	Yves PEROCHAIN 16 chemin de la Mare de l'Abbaye 05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14	David MARQUISAUD 11 chemin de la Grand'Porte 05 46 92 06 65

PLOMBERIE-CHAUFFAGE COUVERTURE-ZINGUERIE	SCIERIE	TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT DEMOLITION BROYAGE de VEGETAUX
Frédéric GELICUS Artisan Dépanneur Les Mailleaux 05 46 74 50 65	BRUNETEAU Vente de bois de charpente Sciage à l'heure 150 route de Beauchail 06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98	LTCM Traitement de tous travaux Aménagement de terrain 84 chemin de la Rétorie 06 23 26 02 15

COMMERCANTS

CAFE - BAR	CHARLOTT'LINGERIE	FROMAGERIE FINE Fromages affinés Spécialités - Crémerie
Thierry MONGET Ouvert du mardi au samedi De 8h à 21h Le dimanche de 9h à 12h Fermé le lundi 05 46 93 65 70	Chantal CHABOT 32 chemin des Chaumes 06 75 88 84 10 - 05 46 95 35 07 chabot.chantall7@orange.fr	Sandrine & Régis MOREAU Marchés de Saintes les mardi, mercredi, vendredi et samedi Marché de Cozes le mercredi 05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99 moreaureg@orange.fr

FROMAGERIE JACQUES	MEUBLES ANCIENS	VIVAL
Marchés de Saintes Saint Jean et Jonzac Plateaux sur commande 05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91	Laurent COUTIN Achat & vente meubles anciens 11 chemin des Chagnauds 06 72 96 23 67	Paul BELLAND Ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30 Sauf mercredi Dimanche et jours fériés 8h/12h30 05 46 92 56 16

SOMMAIRE

BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 118 Janvier-Février-Mars-Avril 2014

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :
C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Thalazac - C. Faveau - J. Barbot -
M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg, grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos :Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre Dame de Bussac,Mairie,vue sur Port Berteau.

• Page 2 Petites annonces - Dates à retenir
• Page 3 Editorial

Informations municipales

• Page 4 Conseil municipal du 20/03/2014
• Page 4 Conseil municipal du 28/03/2014
• Page 6 Conseil municipal du 15/04/2014

Informations locales

• Page 8 Etat civil
• Page 9 Informations locales
• Page 10 Informations CDA
• Page 12 Ça s'est passé à Bussac
• Page 15 Bibliothèque
•

Pages centrales couleur

Page 18 Vie paroissiale
• Page 19 CCAS
Page 21 Le point sur les travaux
• Page 25 Nouvelles de l'école

Associations

• Page 29 **Foyer rural** Conseil d'administration
• Page 30 **Foyer rural** Activités des sections

• Page 32 **Revue de presse**

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE
139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente
Tél 05 46 93 11 11 **Fax** 05 46 93 92 32 **E mail** mairie@bussac-sur-charente.com
Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR …

➢JUIN

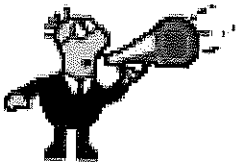
14 : Rando semi-nocturne proposée par les assistantes maternelles et la section foot
27 : Fête de l'école. Kermesse et spectacle à Bussac
28 : A partir de 18h : Fête de l'été proposée par la municipalité en collaboration avec le foyer rural qui organise ce même jour sa soirée moules frites .

➢JUILLET

05 : Jeux inter-villages organisés cette année à Courcoury avec participation d'une équipe bussacaise
19 : Rallye de Saintonge

➢SEPTEMBRE

28 : Bourse à l'enfance organisée par les assistantes maternelles



PETITES ANNONCES

Pour faire passer gratuitement votre petite annonce dans ce journal, adressez-là à :
mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture Mairie
Horaires d'été

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Du 07 juillet au 29 Août 2014

COIN INTERNET



ADSL à Bussac
Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :
N° Azur : 0810170017
www.17-numerique.fr

Si vous avez des adresses sympas ou utiles, partagez-les !
Faites-les parvenir en mairie, nous les ferons paraître dans le prochain Bussac-Info !

A l'heure de l'Europe, testez vos connaissances : www.jeux-geographiques.com

Un site dédié à la réparation de biens (électroménager, matériels audiovisuels ou informatiques)
www.commentreparer.com

Un site de partage de vidéo en ligne avec des astuces pour le bricolage, le jardinage, les recettes de cuisine, des exercices de sport etc.
www.commentkonfait.com

Pour être destinataire des « flash Info » et bénéficier d'échanges mail avec la mairie, adressez votre adresse e-mail à :
mairie@bussac-sur-charente.com

La mairie s'engage à ne pas divulguer votre adresse mail.

PLACE DES CHAUMES :

TITIPIZZ (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures 30*
WWW .titipizz.fr
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

Editorial

Les élections municipales ont confirmé l'engagement citoyen des Bussacais qui ont voté nombreux, montrant l'intérêt qu'ils portaient aux candidats ; je souhaite, au nom des élus de l'équipe que j'anime, vous remercier très chaleureusement de votre mobilisation et de la confiance que vous nous avez témoignée à nouveau.

Nous continuerons à faire tout ce qu'il faut pour nous en montrer dignes ; vous savez que vous pouvez compter sur nous afin de travailler dans l'intérêt des habitants de la commune, qu'ils y vivent depuis toujours ou qu'ils y arrivent depuis peu....

Je veux aussi saluer les élus qui ont décidé de ne pas se représenter à vos suffrages ; je les remercie de leur engagement, de leur activité et du travail important qu'ils ont accompli pendant la durée de leurs mandats.

Les nouvelles commissions municipales se mettent en place, elles ont été ouvertes à celles et ceux qui souhaiteraient y participer. Vous pouvez nous solliciter en mairie afin de nous rencontrer et faire part de vos remarques et de vos propositions.

Je remercie la nouvelle commission communication qui œuvre à travers ce journal à diffuser à la population bussacaise les informations concernant notre commune.

Les élections du bureau de la Communauté d'Agglomération se sont déroulées le 25 avril : le Maire de Saintes a été élu Président et quinze vice-présidents siègent à ses côtés.

Nous veillerons à défendre les intérêts et les projets de notre commune, nous siègerons au sein des différentes commissions mises en place, en faisant le nécessaire pour que notre Agglomération soit respectueuse de l'identité de chaque commune la composant.

Il en sera de même au sein des instances du pays de Saintonge romane qui ont, elles aussi, été renouvelées.

Enfin les élections européennes se sont déroulées le 25 mai ... la participation a été moindre que pour le scrutin municipal ; pourtant l' enjeu est loin d'être négligeable et nous avons beaucoup de travail pédagogique à accomplir pour expliquer l'importance de la construction européenne et son impact dans la vie quotidienne.

Je vous souhaite un bel et bon été, et j'invite chacun à respecter la trêve du dimanche après-midi en ce qui concerne l'utilisation des engins de bricolage et jardinage.

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

1- Vote du Compte administratif 2013.

Après présentation du Compte administratif 2013, le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2- Approbation du Compte de gestion du Receveur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion du Receveur.

3- Affectation du Résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5). Après avoir approuvé le compte administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 150 575,26 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de 2 293,18 €
- un solde de restes à réaliser dépenses de 0 €
- un solde de restes à réaliser recettes de 0€

Entraînant un besoin de financement de 0 €

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2013

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2014

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

report en section de fonctionnement
(ligne 002 en recettes) de 50 575,26 €.
Affectation au 1068 : 100 000 €

4- Vote du taux des taxes 2014.

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 1% le taux de la Taxe d'habitation et du Foncier bâti. Le taux du Foncier non bâti reste inchangé.

5- Attribution des subventions 2014.

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Ass. Dptale pour la lecture Bibliobus	170 €
Les Restos du Cœur	150 €
Secours Catholique	100 €
APMAC	79 €
ONAC	70 €
ADMS 35 € X3 élèves	105 €
A.P.E Bussac-St Vaize	450 €
Association Immeubles en Fête	175 €
S.P.A	334 €
C.E.S D'Aubigné	470 €
Foyer Rural municipal	1 000 €
TOTAL :	3 103 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du Budget Primitif 2014

6- Vote du budget 2014.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du BP 2014 et par la suite la section d'investissement qui s'équilibrent ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement :
739 666,26 €

Dépenses et recettes de fonctionnement :
213 293,18 €

7- Convention entre la Commune et la CDA de Saintes pour le fonctionnement et l'utilisation des biens mobiliers et immobiliers utilisés dans le cadre de la compétence "éducation enfance jeunesse"

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er septembre 2013, la CDA de Saintes exerce la compétence "éducation enfance jeunesse" sur l'ensemble du territoire en lieu et place des communes en vertu de l'arrêté préfectoral n°13-2164-DRCTE-B2 en date du 27 août 2013. Aussi, la CDA de Saintes ayant en charge l'organisation du service des écoles et des activités périscolaires et extrascolaires au sein de ces bâtiments, il est nécessaire de conclure une convention afin de fixer les modalités de fonctionnement et d'utilisation des biens mobiliers et immobiliers utilisés dans le cadre de ces compétences. Après lecture de la dite convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à la signer.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

M. Christophe DOURTHE, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil municipal, élus à l'occasion du scrutin du 23 mars 2014. Il les déclare installés dans leur fonction.

Le Conseil municipal désigne Mme Françoise DURAND comme secrétaire de séance et Mme Sandrine SOULET TOMASI ainsi que M. Roger DAUNAS comme assesseurs.

Le Maire sortant confie alors la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, M. Bernard COUTEAU.

1- Election du Maire

Ce dernier demande à l'assemblée s'il y a des candidatures au poste de Maire.

M. Christophe DOURTHE se porte candidat.

Chaque membre procède au vote à bulletin secret.

Résultat : Votant : 15 Exprimés : 15 Pour : 15

M. DOURTHE est élu Maire à l'unanimité. Il remercie l'assemblée et reprend la présidence de la réunion.

2- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints. Par ailleurs conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du

nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.
Ce pourcentage donne pour la commune de Bussac sur Charente un effectif maximum de 4 adjoints. Le Maire propose donc la création de 4 postes d'adjoints.
Le Conseil municipal,
-Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
-Après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité des membres présents la création de 4 postes d'adjoints.
Le Maire demande aux membres du Conseil municipal qui se porte candidat aux postes d'adjoints. Sachant qu'il n'y a qu'un seul candidat par poste, la liste est ainsi définie :
1er adjoint : Mme Françoise DURAND
2ème adjoint : M. Jean-Luc MARCHAIS
3ème adjoint : Mme Josiane BRIAND
4ème adjoint : M. Bernard COUTEAU
Chaque membre procède au vote à bulletin secret.
Résultat : Votant : 15 Exprimés : 15 Pour : 15
M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

3- Fixation du taux d'indemnités des élus

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de maire et d'adjoints sont gratuites. Cependant ces indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire précise qu'en application de l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints au maire des communes ...sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique". Par ailleurs, en application de l'article L.2123-20-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, "lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente sous-section intervient dans les trois mois suivant son installation". De plus, "dans les communes de moins de 1 000 habitants.l'indemnité allouée au maire est fixée au taux maximal prévu par l'article L.2123-23, sauf si le conseil municipal en décide autrement", enfin, "toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal". Pour finir, le Maire rappelle qu'en aucun cas, l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune et que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à l'article L.2123-24, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.
Le Conseil municipal,
-Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,
-Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4 (quatre),
-Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités territoriales, fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique (indice 1015) et en appliquant à cet indice les barèmes suivants :

Population	Maires	Adjoints
Moins de 500 h	17 %	6,60 %
De 500 à 999 h	31 %	8,25 %
De 1 000 à 3 499 h	43 %	16,50 %
De 3 500 à 9 999 h	55 %	22 %
De 10 000 à 19 999 h	65 %	27,50 %
De 20 000 à 49 999 h	90 %	33 %
De 50 000 à 99 999 h	110 %	44 %
De 100 000 à 200 000 h	145 %	66 %
200 000 et plus h	145 %	72,50 %

Considérant que la Commune dispose de 4 adjoints,
Considérant que la Commune compte 1 350 habitants
Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
Article 1er : A compter du 29 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :
Maire : 37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
1er Adjoint : 14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
2ème Adjoint : 14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
3ème Adjoint : 14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
4ème Adjoint : 14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
Article 2 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Article 3 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de

l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
Article 5 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

4- Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandant, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivante :
1° De fixer, dans la limite d'un montant de 1000 € , les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
2° De procéder, dans la limite de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a/ de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c/ de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal.
3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
9° De fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions;
13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
14° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
15° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;
16° D'exercer, au nom de la commune , le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme ;
17° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;
18° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
19° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

M. le Maire ouvre la séance et informe le Conseil municipal que Mme la Préfète et Mrs les Sénateurs ont adressé leurs félicitations aux Conseils municipaux élus récemment. Il fait également savoir que les organisateurs du Bordeaux-Saintes remercient les élus d'autoriser le passage de la course cycliste sur la Commune et remercient aussi les "signaleurs" bénévoles.

1- Désignation des délégués dans les différentes structures intercommunales.

Comme suite au renouvellement de certains de ses membres, le Conseil municipal désigne ses délégués auprès des différents syndicats :
- Syndicat Informatique de Charente-Maritime :
Mme Joëlle OBLE déléguée titulaire
Mme Stéphanie BARITEAU déléguée suppléante

Mme Françoise DURAND déléguée suppléante
- SDEER : Syndicat Départemental d'Équipement et d'Électrification Rural :
M. Jean-Luc MARCHAIS délégué titulaire
M. Roger DAUNAS délégué suppléant
- SIEMFLA : Syndicat Intercommunal d'étude des Moyens de Lutte contre les fléaux atmosphériques :
Mme Catherine FAVEAU déléguée titulaire
M. Alain DESTREGUIL délégué suppléant
- Syndicat des Eaux :
Mme Joëlle OBLE déléguée titulaire
Mme Josiane BRIAND déléguée suppléante
- Syndicat de la voirie :
M. Jean-Luc MARCHAIS délégué titulaire
M Christophe GAUDIN délégué suppléant
- Commission Appel d'Offres :
M. DOURTHE Président
Mme BRIAND, Mme SOULET-TOMASI et M. COUTEAU comme membres titulaires
et Mme DURAND, Mme BESSON et M. DESTREGUIL comme membres suppléants
- Correspondant Défense :
M. Alain DESTREGUIL

2- Détermination du nombre de membres du CCAS et désignation des membres.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de décider du nombre de membres devant siéger au sein du C.C.A.S et par la suite de désigner les membres choisis au sein du Conseil municipal. Le Conseil souhaite qu'il y ait, en plus de M. le Maire, qui en est le Président de droit, 8 membres en tout. Le conseil désigne donc comme membres les conseillers municipaux suivants : Mme DURAND, Mme BRIAND, Mme OBLE et Mr DESTREGUIL. Les quatre autres membres seront nommés par un arrêté du Maire après que contact soit pris avec eux.

3- Désignation des membres devant siéger dans les commissions municipales.

Commission Voirie : M. MARCHAIS, M. DAUNAS, M. GAUDIN, M. COUTEAU, M. MARSAUD, M. MULON, M. FOUCHIER, M. DELAGE, M. VINCENDEAU, M. CHARLOPEAU, Mme FAVEAU, Mme BARITEAU et Mme BESSON.
Commission Culture et Vie Associative : Mme BRIAND, Mme BARITEAU, Mme OBLE, Mme SOULET-TOMASI, M. DESTREGUIL, M. BARBOT et M.SOULET
Commission Communication : Mme DURAND, Mme FAVEAU, Mme BESSON, Mme TALAZAC, M. MARCHAIS et M. BARBOT.
Commission Bâtiments : M. COUTEAU, M. DAUNAS, M. DESTREGUIL, M. DELAGE, M. CHARLOPEAU, Mme BESSON, Mme OBLE, Mme BRIAND et Mme SOULET-TOMASI.
Commission Education Petite Enfance : Mme BRIAND, M. DESTREGUIL, Mme DURAND, Mme BESSON, Mme BARITEAU et Mme SOULET-TOMASI

4- Nomination d'un régisseur et d'un régisseur-adjoint pour la bibliothèque municipale.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la bibliothèque municipale nécessite une gestion en régie. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de nommer un régisseur et un régisseur adjoint. M. le Maire propose Mme PATROUILLAULT Claudine comme régisseur et Mme CORITON Gisèle comme régisseur adjoint. Le Conseil municipal approuve ces propositions.

5- Indemnisation par Groupama suite à un sinistre.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que des locataires avaient endommagé la porte de la salle municipale. La Compagnie d'assurance nous informe d'une indemnisation de ce sinistre soit 1 016,18 € et 135 €. Le Conseil municipal accepte cette indemnisation.

6- Tarif des cavurnes.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été prévu la pose de plaque en granit sur les cavurnes réalisées début 2013. Ces dernières étaient vendues 300 €. Le Conseil municipal, considérant que le fournisseur fixe un prix de 100 € par plaque, décide de fixer le nouveau tarif des cavurnes à 400 € à compter du 1er mai 2014. Les concessionnaires qui souhaiteraient recouvrir celles achetées précédemment régleront 100 €.

7- Assainissement collectif : cession à titre gracieux par Mme Richardeau et M. et Mme BARRANCO d'une parcelle à la Commune.

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la mise en place du réseau d'assainissement collectif Impasse du Vieux Bourg, il est apparu que ce dernier serait réalisé sur la parcelle AB 319 qui constitue le prolongement de l'impasse et qui est commune à 2 propriétaires riverains. Ces derniers acceptent une cession, à titre gracieux de leur parcelle AB 319 d'une contenance de 1a70ca, pour qu'elle soit intégrée dans la voirie communale. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.



Etat civil



Naissance

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Arthur BESLY né le 17 février 2014 à Saintes, fils de M. Arnaud BESLY et Caroline CHEVALLIER

- Noéline MACOUIN née le 21 février 2014 à Saintes, fille de M. Julien MACOUIN et Delphine CHAPEAU



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- M. Thierry RIGAUD décédé le 18 février 2014 à Bussac sur Charente

---



Vous pouvez prendre contact auprès de nos services

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr
Tél : 05.49.00.24.69 - Fax : 05.49.00.22.81
courrier : Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 647
86023 POITIERS CEDEX

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet:

l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr - rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers www.ac-poitiers.fr – rubrique « espaces jeunes – parcours **citoyen** ».

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES ET CDA DU 23 MARS 2014

Nombre d'électeurs inscrits : 965

Nombre de votants : 669

Nombre de bulletins et enveloppes annulés : 165

Nombre de suffrages exprimés : 504 « liste complète »

(rappel : 1 seul nom rayé sur la liste rendait le bulletin nul)

Fonction	Nom et Prénom	Suffrages obtenus	Elus CDA	Election Municipalité
Maire	DOURTHE Christophe	504	Elu	15 voix/15
1ere adjointe	DURAND Françoise	504	Elue	15 voix/15
2ème adjoint	MARCHAIS Jean-Luc	504		15 voix/15
3ème adjointe	BRIAND Josiane	504		15 voix/15
4ème adjoint	COUTEAU Bernard	504		15 voix/15
Conseillère	OBLE Joëlle	504		
Conseiller	BARBOT Jean	504		
Conseiller	DESTREGUIL Alain	504		
Conseiller	DAUNAS Roger	504		
Conseiller	GAUDIN Christophe	504		
Conseiller	THIBAUDEAU Thierry	504		
Conseillère	BESSON Laurence	504		
Conseillère	FAVEAU Catherine	504		
Conseillère	BARITEAU Stéphanie	504		
Conseillère	SOULET-TOMASI Sandrine	504		



A l'issu de ces nouvelles élections, différentes commissions (ou groupes de travail) se sont mises en place, composées de conseillers municipaux, mais aussi de Bussacaises et Bussacais non élus.

Le Centre Communal d'Action Sociale , présidé (par délégation du Maire) par Françoise Durand, avec un conseil d'administration composé de 4 membres du conseil municipal et 4 bussacais non élus doit être représenté de façon paritaire et avoir des représentants des différentes associations familiales. Pour rappel, le CCAS a son budget propre (essentiellement alimenté par une subvention communale)

La commission voirie et environnement : animée par Jean-Luc Marchais, composé de 7 membres du conseil municipal et de 6 Bussacais non élus

La commission Vie associative et culturelle, animée par Josiane Briand composé de 6 membres du conseil municipal et de 1 Bussacais non élus

La commission Bâtiments et cimetière, animée par Bernard Couteau composé de 8 membres du conseil municipal et de 1 Bussacais non élu

La commission Communication, animée par Françoise Durand composé de 5 membres du conseil municipal et de 1 Bussacaise non élue

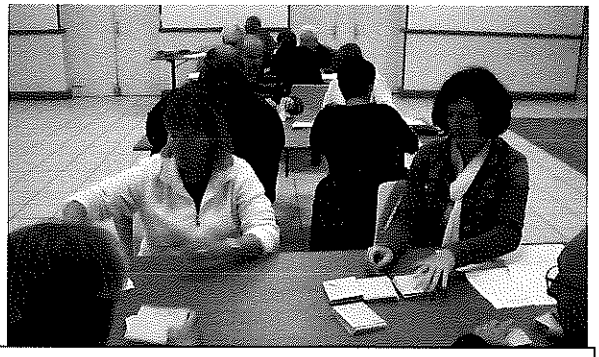
RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014

Nombre d'électeurs inscrits : 966

Nombre de votants : 513

Nombre de bulletins et enveloppes annulés : 34

Nombre de suffrages exprimés : 479



Merci aux Bussacais qui participent au dépouillement des bulletins de vote et qui sont souvent les mêmes…

N° liste	Liste conduite par :	Suffrages obtenus
1	MME DE BLIC M	2
2	MME HAMON V	10
3	MME THOMAS I	60
4	M MERLET D	0
5	M JADOT Y	41
6	M REY N	0
7	MME BAYLE DE JESSE C	20
8	MME PICAVEZ C	0
9	M CADEC A	76
10	M THIEBLEMONT R	4
11	M CHAUVIN JP	0
12	M TROADEC C	0
13	MME BORDAGE L	1
14	M LANCIEN V	0
15	MME MARTIN M	46
16	M KERUZORE B	0
17	M LEBRETON G	146
18	M POILANE E	23
19	MME BOUISSOU C	0
20	M ARTHUIS J	41
21	MME MORVAN F	0
22	M GOURVENEC JF	1
23	M GUYONVARCH C	0
24	MME RICHEZ LEROUGE V	5
25	M LE MENAHES P	3

INFO CDA...

Semaine de la réparation : du 23 au 28 juin 2014



Avant de jeter, avez-vous pensé à réparer?
Je répare pour un nouveau départ .
Des Artisans réparateurs locaux vous proposent des offres promotionnelles.



Cuisinons les restes !

Quatre ateliers gratuits pour découvrir l'Art d'accommoder les restes et éviter le gaspillage!

Tous les samedis de juin, de 10h à 12h, Maison de la solidarité à Saintes

Infos et inscriptions:05 46 98 07 19 et sur info@agglo-saintes.fr

Programme de réduction des déchets 2011-2016:

L'aquabike fait son entrée à Aquarelle



Depuis le mercredi 12 mars, des séances d'aquabike sont proposées à Aquarelle les mercredis de 11h30 à 12h15 et de 12h15 à 13h et le samedi de11h30 à 12h15

Durée effective de la séance : 30 min
Tarif: 10 euros la séance

Plus de 15 séjours vacances proposés par la CDA aux jeunes cet été



Du 7 juillet au 1er août 2014, la Communauté d'Agglomération de Saintes organise plus de 15 séjours à destination des 5 - 16 ans. Raid sportif, ferme pédagogique, séjour au bord de la mer, escapade en Périgord noir... il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

Les séjours sont encadrés par les animateurs diplômés qui travaillent toute l'année auprès des enfants dans les différents accueils de loisirs.

Début des inscriptions le 23 mai de 18h30 à 20h à la CDA

Ca s'est passé à Bussac...

Cérémonies officielles à Bussac sur charente



Le 19 mars, nous avons honoré les anciens combattants de la guerre d'Algérie.
Les élus et les anciens combattants de la FNACA se sont retrouvés comme chaque année devant le monument aux morts afin de se souvenir du sacrifice des soldats tombés au combat en Afrique du nord

Le 26 avril, pour la première fois dans la commune, nous avons rendu hommage aux déportés, en lien avec les amis de la fondation de la mémoire de la déportation ; deux bussacais en sont les représentants officiels dans le département, madame Cavaillès et monsieur Guérif.
Tous deux ont vécu le drame de la déportation dans leur famille....cet hommage leur tenait particulièrement à cœur.



Le 8 mai, nous avons célébré le soixante neuvième anniversaire de la fin de la guerre de 1939-1945, en présence des musiciens de l'ADMS, qui nous accompagnent chaque année dans cette manifestation officielle.
Les élus et les anciens combattants, des administrés, des enfants se sont réunis au monument aux morts pour se rappeler que des femmes et des hommes ont perdu la vie lors de ces terribles conflits.
Nous devons tout faire pour que ces horreurs ne se reproduisent pas, c'est ce que nous nous disons chaque année et pourtant, à notre porte ou presque, les conflits surviennent ....



Une Bussacaise à l'honneur...



C'est une Bussacaise en OR que nous mettons à l'honneur dans ce numéro !

En effet, **Alice Marchais** (fille de notre Maire Adjoint) a décroché avec la sélection du Sud-Ouest de filles de moins de 17 ans, le titre de championne de France de Water Polo , le 13 avril dernier à Longwy.
Quelques jours plus tard, avec l'équipe sénior de Saint Jean d'Angély, elle terminait à la troisième place du championnat de France Pro A dames, une première pour le Nautic club angérien. Cette place est synonyme d'une qualification pour la prochaine coupe d'Europe.
Alice fait partie du NCA depuis qu'elle est en CM2, et après avoir découvert ce sport un peu par hasard « pour essayer » s'est prise de passion et ne l'a jamais lâché depuis cette époque. Elle y consacre quasiment tout son temps en dehors de l'école, car depuis la seconde, elle s'entraîne dur, à raison de 2 à 3 heures par jour, 6 jours par semaine. Une navette vient chercher les jeunes poloïstes au lycée tous les soirs au lycée pour les emmener à la piscine du NCA.



Le samedi matin, elle a également entraînement, sauf lorsqu'elle a des matchs le samedi soir bien sûr ! Les déplacements se font sur le week-end, en mini bus car les équipes de la Pro A sont très loin : Lille, Nancy, Nice, Bordeaux et Taverny.
Le succès n'arrive pas par hasard, ce résultat est le fruit d'un travail intensif, comme toujours dans le sport de haut niveau.
Alice est une très jolie jeune fille, assez réservée, mais c'est également « la tête et les jambes » ! En effet, elle est actuellement en 1ère S, avec d'excellents résultats.
Quand on la questionne pour lui parler de son avenir, si elle ne sait pas exactement encore vers quel métier elle va se diriger, elle a comme projet de faire une prépa maths, après son Bac dans 1 an, car les maths, elle adore !
Pendant les vacances, le programme passe à deux entraînements par jour, et souvent des stages de préparation sont organisés par le club (cette année en Espagne à deux reprises).
Lorsqu'il n'y a pas de matchs, elle s'accorde quand même un peu de temps pour sortir avec ses copines , toutes au lycée de St Jean d'Angély, comme elle.
En 2015, elle sera en Terminale, mais ce sera également la coupe d'Europe. Le club ne sait pas encore si il pourra s'y rendre car il s'agit d'un budget important et les moyens sont limités malgré les excellents résultats.
Souhaitons à Alice d'aller jusqu'au bout de son rêve, car après le Bac, elle ne sait pas si elle pourra continuer ce sport. En attendant, vous pouvez aller l'encourager, elle et son équipe à la piscine de St Jean et pourquoi pas devenir sponsor du club...



C'est chouette une médaille d'or...de quoi se lâcher un peu !!!

Nous félicitons Alice de son parcours et sommes fiers d'avoir de jeunes Bussacais(es) comme elle !

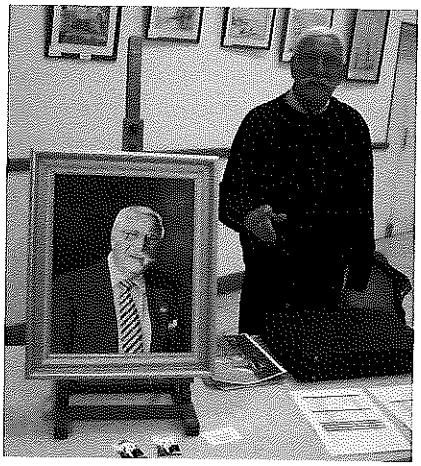
Ça s'est passé à Bussac...

Expositions

Deux expositions, l'une qui vient de se terminer à la salle municipale de Bussac, l'autre inaugurée le 14 mai au musée de l'Echevinage à Saintes, montrent que l'esprit de Gustave Courbet s'est perpétué bien après son passage à Port Berteau...

Vous trouverez en pages centrales de ce journal quelques unes des œuvres de ces deux artistes.

Gabriel Boulestier, figure locale bussacaise et artiste bien connu, avait réservé la salle municipale début mai pour exposer ses toiles et permettre aux visiteurs de découvrir son univers.
Gabriel puise son inspiration dans les paysages de la région, mais aussi de l'étranger, peints avec beaucoup de précision.
L'artiste utilise différentes techniques : encre, acrylique, pastel, huile...
Les paysages saintongeais, et en particulier bussacais font partie des tableaux les plus représentatifs de l'œuvre de Gabriel Boulestier.



Cette exposition a attiré un public nombreux.



Dans un style bien différent, les œuvres de **Patrick Vernon**, sont exposées au musée de l'Echevinage jusqu'au 8 juin, sous le titre Mon monde est l'ambiguïté Rétrospective d'œuvres des années 80 et 90.
Cette exposition est le fruit d'une collaboration étroite entre Catherine Fabre, Bussacaise bien connue, sœur de l'artiste et Claudia Peppel commissaire de l'exposition.
Patrick Vernon est né en 1958 à Saintes ; il passe son enfance à Bussac sur Charente où demeure encore une partie de sa famille. Il commence très tôt le dessin et suit des cours de sculpture à l'Université Bordeaux 3. Il change souvent de lieu : il passera par Londres, Berlin, Paris et Madrid. Il peint et écrit avec beaucoup d'engagement, toutefois par moments la peinture devient à ses yeux oppressante et angoissante. Atteint d'une SLA (sclérose latérale amyotrophique), il décède le 13 juin 1998, à 40 ans.
L'exposition, présentée au musée de l'Echevinage, et pour la première en France, met en relief les thèmes de l'absence, du noir et blanc et de la ville en polyperspective.

« Les œuvres de Patrick Vernon apparaissent comme une synthèse de l'art moderne. Il a puisé son inspiration au sein de cette époque et l'a combinée avec ses propres idées. Pour moi, il s'agit d'une œuvre exceptionnelle. » résume Rolf Sellmann de KunstRaum Ko à Berlin, où fut présentée en octobre 2013 une exposition consacrée à l'artiste. Claudia Peppel, curatrice et administratrice de la succession de l'artiste, lui rend hommage : « Son œuvre a une aura intense. Patrick Vernon était à la recherche continuelle d'une synthèse entre intuition et précision de la forme. C'est un honneur et une joie de pouvoir présenter cette œuvre en France pour la première fois. »
(extrait de la plaquette de l'exposition).

J'ai 10 ans !!

De septembre à juin, les licenciés du Fer à Cheval et leur famille se croisent aux cours du mercredi et du samedi et aussi lors de concours officiels.
En ce samedi 24 Mai, sous une météo incertaine, la quarantaine de licenciés a fêté les 10 ans du Poney Club.Nous avons partagé un très bon moment de convivialité autour d'un barbecue.....Merci à Corinne CARTIER et à tous les fidèles de l'association.



Les bussacais se préparent à faire la FETE .....

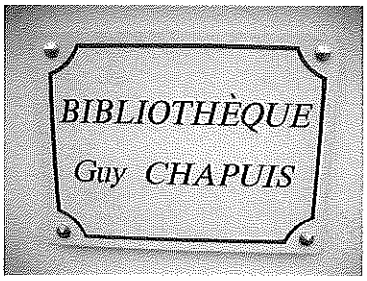
La municipalité a renouvelé son adhésion à la fête des voisins cette année encore

Quelques villages ont déjà fixé leur date : Choisy, La Rétorie, Les Chaumes, Les Guilloteaux.

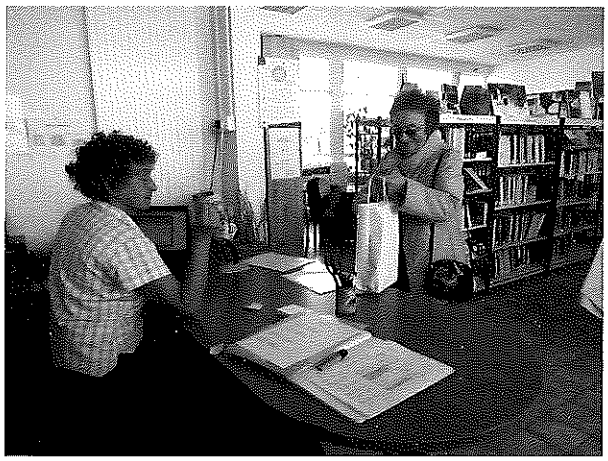
Pour vous aider à préparer votre fête, vous pouvez faire le n° 06.19.28.64.16 ,

La mairie met à votre disposition des affiches et objets publicitaires à retirer auprès de Jean Barbot, coordinateur de cette manifestation.

Des Nouvelles de la Bibliothèque...



Bibliothèque Municipale
Téléphone : 05 46 97 18 14
Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)
Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h
Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h30 à 16h30
Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes



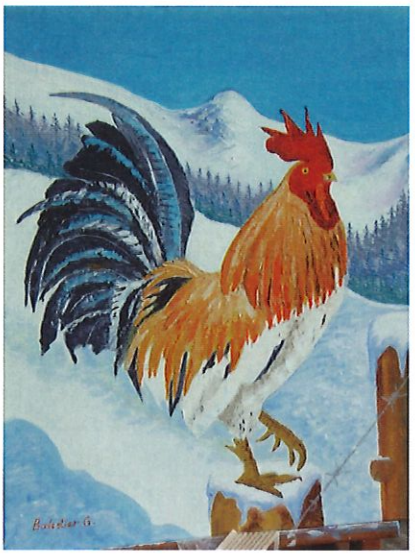


Un accueil sympathique par des bénévoles dynamiques et à votre service...

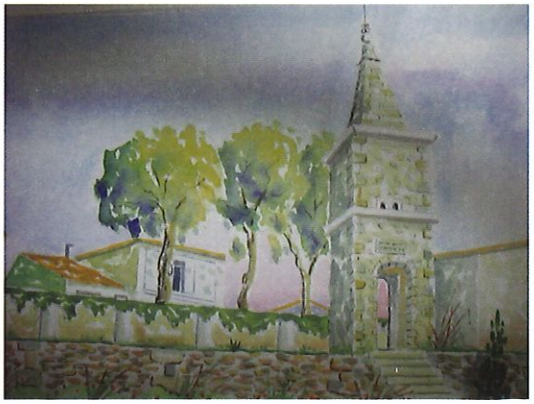
Exposition
Gabriel Boulestier







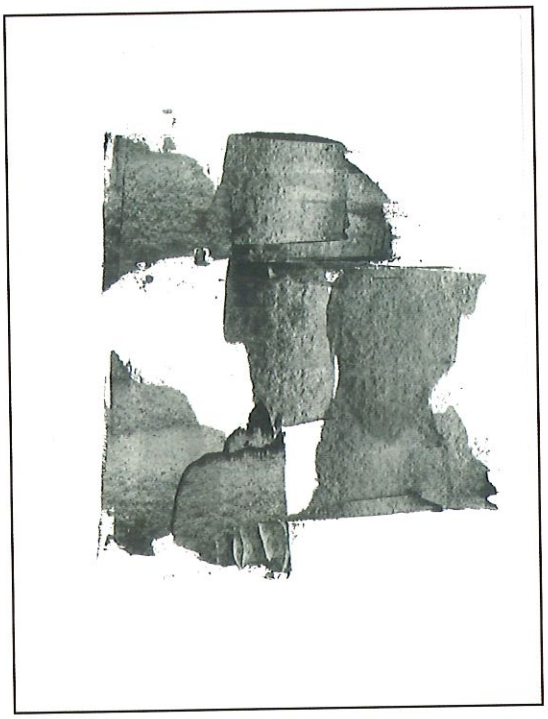


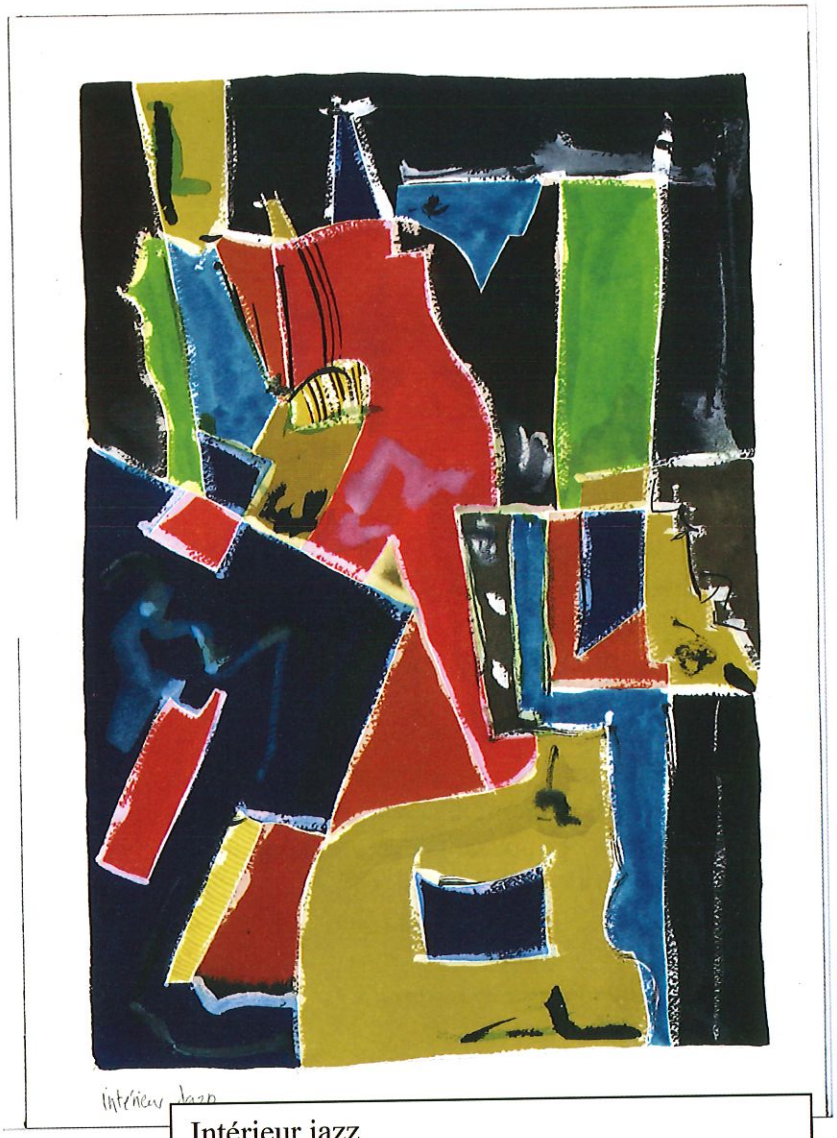


La municipalité remercie
Monsieur Boulestier.
pour ce tableau offert à la commune

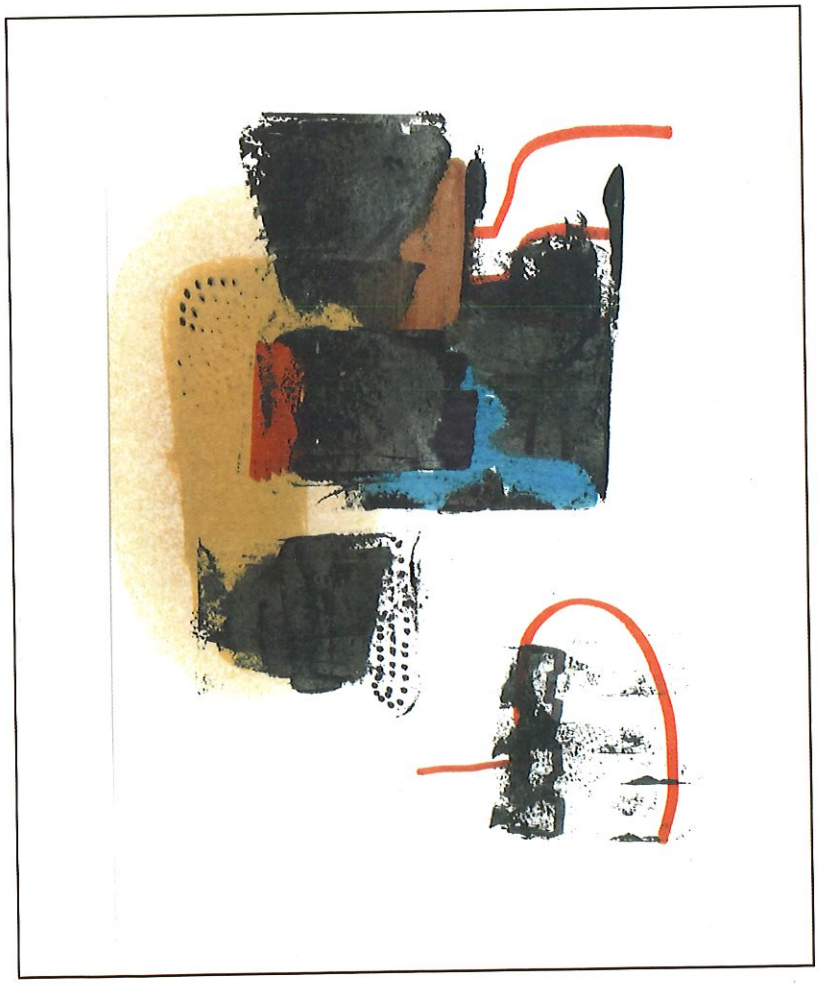
Patrick Vernon

Œuvres des années 80 et 90





Intérieur jazz
Crayon, aquarelle, gouache et encre sur papier





Publié avec l'accord de Madame Claudia Peppel, commissaire de l'exposition

Vie paroissiale



Le 13 avril, dimanche des Rameaux et de la Passion, notre église notre Dame de l'Assomption a accueilli une importante assemblée. Au cours de cette célébration, les chrétiens revivent, rameaux à la main, l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, puis paradoxalement, sont confrontés au récit de sa Passion et de sa mort.

Le 18 avril, jour du vendredi-saint, une vingtaine de chrétiens ont suivi dans cette même église le chemin de Croix du Christ, dernières souffrances atroces de sa vie terrestre.

Maintenant, nous sommes entrés dans l'après Pâques. Les horaires et les lieux des messes du dimanche ont été détaillés dans le numéro 117 de Bussac Info. Toutefois, en raison des travaux effectués actuellement sur notre commune, la messe du 24 mai a été déplacée. D'autres célébrations ponctuelles pourraient éventuellement être aussi déplacées. Il est conseillé de se renseigner auparavant de l'état d'avancement des travaux et de l'accessibilité ou non de l'église.

Nous rappelons l'existence :

1. Du service Evangélique des malades SEM

Ce service paroissial se consacre à l'accompagnement des malades à domicile et plus souvent dans les établissements pour personnes âgées. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter sa responsable Madame Marie-Rose Rouger au 05 46 92 61 97 ou au 06 79 49 70 45.

2. Des tables ouvertes paroissiales TOP

Qui sont des lieux de rencontres fraternelles au cours d'un repas ou d'un goûter. Pour plus de renseignements, téléphoner au 05 46 92 07 21

3. D'une heure de prière avec Marie le 15 août

Traditionnellement, quelques chrétiens se réunissent en l'église notre Dame de l'Assomption de Bussac aux alentours de 18h et partagent ensuite un pique-nique dans une ambiance sympathique.

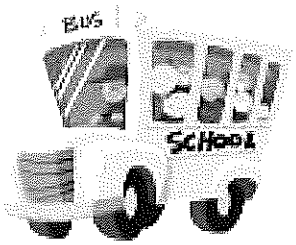
Enfin, le Père Bertrand Monnard nous invite à réserver un accueil favorable à la collecte annuelle du denier de l'église. Il nous rappelle que cette dernière ne vit que grâce aux dons des chrétiens. Le traitement des prêtres relève uniquement de cette collecte et des offrandes de messe. Il précise que ces dons bénéficient de la déduction fiscale. Il remercie par avance tous ceux qui, se sentant concernés, voudront bien y participer, chacun selon ses moyens car il est bien conscient des difficultés que nous pouvons rencontrer.

Meilleurs vœux de réussite à Monsieur Dourthe et à son équipe.

Josette Cazaunau : relais paroissial
06 33 12 06 00

C C A S ...

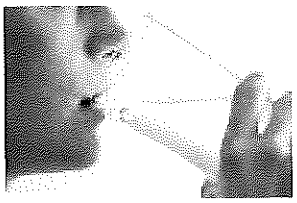
Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :
Mairie de Bussac : 2 ème mardi du mois le matin
Mairie de Fontcouverte : 2ème mardi du mois l'après-midi
Mairie de St Vaize : 4ème mardi du mois le matin
Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3ème mardi du mois le matin



Voyages scolaires et séjours de vacances pour vos enfants

Nous vous rappelons qu'ils peuvent être en partie financés par le CCAS sous condition de ressources.
Adressez votre demande en mairie avec les documents justificatifs concernant le voyage, ainsi que votre avis d' imposition et/ou vos ressources.

Attention, l'été approche



La déshydratation peut avoir de graves conséquences. Les enfants en bas âge et les personnes âgées sont les premiers exposés et doivent bénéficier du soutien et de l'attention de leur environnement. Nous comptons sur chaque Bussacais pour exercer une solidarité de proximité.



Cambriolages : restez vigilants !

Quelques bons réflexes peuvent permettre de ne pas tenter les voleurs et de protéger votre habitation. De nombreux cambriolages sont en effet commis pendant la journée, alors que vous êtes au travail, parti(e) faire des courses ou en congés. Les modes opératoires des cambrioleurs ont été identifiés. La majorité d'entre eux ne s'intéresse qu'au numéraire et aux bijoux.

La plupart des cambriolages sont effectués selon le même mode opératoire. Les voleurs agissent de préférence l'après-midi et ne restent que dix minutes maximum dans la maison en se dirigeant dès le départ vers la chambre ou la salle de bain pour y chercher de l'argent liquide ou des bijoux, en particulier en or. Il est donc recommandé de bien fermer ces accès et de ne pas laisser de grosses sommes d'argent chez soi. A défaut, choisissez des lieux inhabituels pour cacher vos biens. Car les habitudes ont la vie dure et nous sommes encore nombreux à cacher bijoux et argent sous les matelas, dans les commodes ou les armoires de la salle de bain... Enfin, il est fréquent que certains cambrioleurs procèdent à un repérage des maisons avant de passer à l'acte et toute visite suspecte en votre présence, même de la part de mineurs, doit être signalée aux forces de l'ordre.

Noces de Diamant à la Grande Porte



En 2004, nous étions venus les féliciter pour leurs Noces d'Or, et un article leur avait été consacré dans notre journal. Cette fois encore, ils nous ont reçus très chaleureusement avec deux de leurs enfants, leurs conjoints et l'une de leur petite-fille.
Nous avons repris l'article fait en 2004 et avons constaté que, 10 ans après, ils étaient toujours aussi dynamiques et maintenaient la plupart des activités de l'époque :
Jacky 82 ans, continue à être passionné par les chevaux et « galope » de Niort à Bordeaux pour aller voir les courses.
Il ne recule pas non plus devant les kilomètres pour aller faire des concours de boules et quelques coupes dans le séjour attestent de ses victoires en doublette ou en triplette !
Seules pêche et chasse ne sont plus d'actualité.
Pierrette continue à aller marcher avec ses copines bussacaises et aime aller voir les spectacles qui se produisent dans la région, et même plus loin, à l'ange bleu !
Ils cultivent leur jardin, ,bien plus que pour leur simple consommation, et en font ainsi profiter famille et amis, en particulier la tomate crimée noire
Chacun a son poste au jardin : Monsieur plante et Madame bine !
Ainsi, ils reçoivent toujours de grandes tablées chez eux. Le jour du rallye de Saintonge, c'est une une vingtaine de personnes qui viennent se régaler de moules en papillote sur le barbecue !
Leurs enfants me précisent que Pierrette peut à tout moment improviser un repas « à la fortune du pot », mais que le pot est toujours sacrément plein ! Sa spécialité : la morue à la charentaise ! le tout toujours bien arrosé bien sûr et comme dit son fils « mieux vaut être saoul que sot, ça passe plus vite ! »
Ces grands parents au service de leur famille, vont même jusqu'à faire office de nounous pour « Fire » le chien de leurs petits enfants qui arrive chez eux pour une garde quotidienne, tous les matins vers huit heures.
Lors de notre 1ère visite, il y a 10 ans, ils nous avaient raconté leur vie commune, mais un détail nous avait échappé : nous connaissions la date de leur mariage le 20 mars 1954, mais nous ne connaissions pas la date de naissance de leur 1er fils : le 24 Août 1954.....
Toujours est-il que «Fêter Pâques avant les Rameaux » leur a particulièrement réussi !!
Le 7 juin, ils fêteront comme il se doit ces Noces de Diamant au restaurant, entourés d'une quarantaine de leurs proches, famille et amis. Nous leur souhaitons une très belle journée !

Le point sur les travaux ...

Une nouvelle commission voirie :

Suite aux élections municipales de mars dernier, une nouvelle commission voirie a été mise en place. Celle-ci fait une large place à des personnes extérieures au Conseil municipal souhaitant travailler sur ce sujet.
Une première réunion a permis de faire le point sur les travaux en cours et de programmer les travaux neufs prioritaires et les travaux d'entretien de la voirie en tenant compte de l'avancée des travaux de l'assainissement collectif.

Eaux pluviales

L'hiver excessivement pluvieux a mis en évidence les problèmes d'écoulement des eaux de certaines voiries. Cela entraînait des afflux d'eau dans les terrains situés en contrebas.
Certains secteurs ont semblé prioritaires en raison du nombre d'habitations concernées.
Cela a été le cas du chemin des Chaumes qui recevait des arrivées importantes du Grand fief.
Les fossés ont été reprofilés, des buses et des caniveaux installés pour diriger l'eau vers l'ancienne carrière située près du parking poids lourds.
Les premiers constats depuis les travaux sont positifs.
Les Chagnauds, l'Espérance et Chez Berteau étaient également concernés. Les systèmes de collecte des eaux de ruissellement avaient besoin d'être revu. C'est ce qui a été fait par la pause de bordures et de buses.
Là encore, les pluies abondantes du mois de mai confirment la qualité des travaux réalisés.
A noter que ces travaux importants ont été réalisés par les employés communaux. 270 mètres de bordures ont été posés.
Dans le même ordre d'idée, la commune a signé avec le Syndicat de la voirie une commande pour le reprofilage d'une partie des fossés bordant les voies communales.

Entretien de la voirie

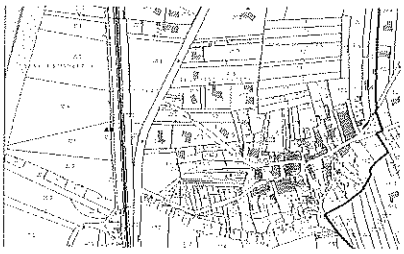
Dans les prochains jours, l'impasse des Chaumes sera gravillonnée par le Syndicat de la voirie. Compte tenu de l'état de la chaussée suite aux travaux qui y ont été effectués, c'est la technique de l'enrobage-projetage qui sera utilisée. En un seul passage, le camion nettoie, bouche et colmate les trous de la chaussée. C'est la première fois que la commune la fera mettre en œuvre.
Après l'été, quand les employés communaux auront réparé avec de l'enrobé à froid les dégâts causés par l'hiver, une campagne de point à temps automatique sera menée par le Syndicat de la voirie.
Enfin, la commission voirie a déterminé les chemins qui seront entièrement gravillonnés : Impasse du Jarry, Chemin du Paviot jusqu'à la pile du nègre, impasse de la Grande Porte.
En accord avec la commune du Douhet, deux chemins limitrophes seront également traités : chemin du Bois Morineau et le chemin de la Tournerie à la Planche.

Une surveillance constante est apportée aux chemins situés dans le périmètre des travaux d'assainissement.
Les chemins du Grand village, de la Grave et du vieux bourg doivent être entièrement remis en état.
Le chemin du cimetière, très dégradé par le passage d'engins lourds, est réparé à chaque fois que cela est nécessaire. Malheureusement, les choses vont durer car ce chemin est utilisé à la fois pour la construction de la future station mais aussi lorsqu'il y a nécessité de mettre en place une déviation.

Lotissement de la Croix

Les travaux de construction des 11 logements prévus par la SEMIS ont commencé.
Le décapage des terrains a commencé.
Les travaux ont pris un peu de retard par rapport au planning établi.
La livraison de ces 11 logements est prévus pour le printemps prochain

Plan local d'urbanisme



La commune de Bussac-sur-Charente va se doter d'un nouveau plan local d'urbanisme.
Une révision complète du PLU existant va être engagée.
Avant cela, une consultation de plusieurs bureaux d'étude a été lancée.
C'est le BE –AUA SARL de Tours qui a été retenu pour mener à bien ce travail
Ce cabinet présente des méthodes ambitieuses en matière de concertation avec le public.
La population sera associée aux différents stades de construction de ce document essentiel.
Les informations à ce sujet seront diffusées par le biais du Bussac info.

Rappel : brûlage des déchets verts

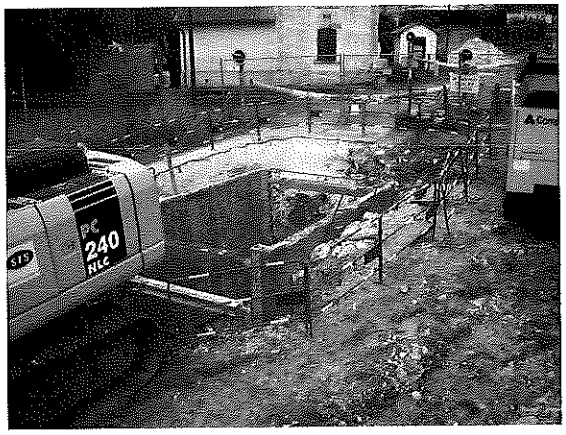
Une circulaire interministérielle du 18/11/2011 rappelle le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.
Ce brûlage peut être à l'origine de troubles du voisinage dus aux odeurs et à la fumée, de nuisances pour la santé et l'environnement ainsi que la cause de propagation d'incendie.
Les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages ou encore de débroussaillage, sont considérés comme des déchets verts. Leur brûlage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement sanitaire départemental.
La circulaire du 18/11/2011 insiste également sur les solutions alternatives au brûlage des déchets verts. Ces solutions sont représentées par le paillage ou le compostage et les systèmes de gestion collective de ces déchets (déchetterie).
En Charente Maritime, l'arrêté préfectoral du 17/06/2006 confirme l'interdiction générale d'incinérer les déchets verts et conseille de se déplacer à la déchetterie la plus proche ou d'opter pour le compostage.
Toutefois, l'arrêté autorise l'autorité municipale, dans des situations exceptionnelles, à accepter un brûlage de ces déchets lorsque aucun autre moyen n'est possible. Cette dérogation doit tenir compte des facteurs de risques ainsi que des contraintes saisonnières et de voisinage.

Travaux d'assainissement collectif à Bussac sur Charente 2014

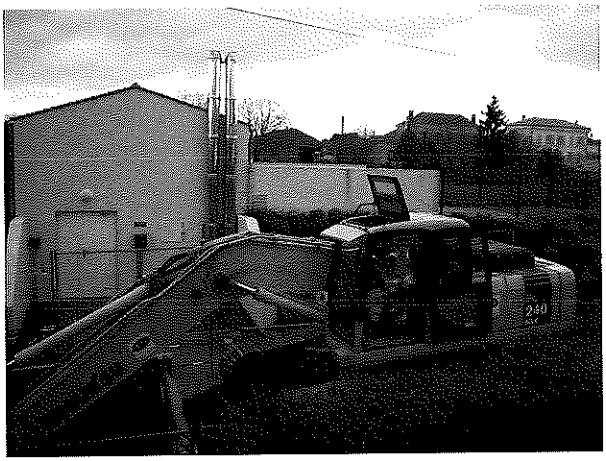
La première étape des travaux a consisté à mettre en place les canalisations sous la voie ferrée.
En effet, ce travail très complexe devait se faire en respectant des normes très strictes imposées par la S NCF dans le but de ne pas perturber le trafic des trains.
Un trou de 4 mètres de profondeur a été réalisé. Une foreuse y a été installée. C'est elle qui pose les fourreaux destinés à recevoir les canalisations de l'assainissement à une profondeur de 3 mètres sous la voie.
C'est une entreprise spécialisée de Saint Malo qui a effectué les travaux.

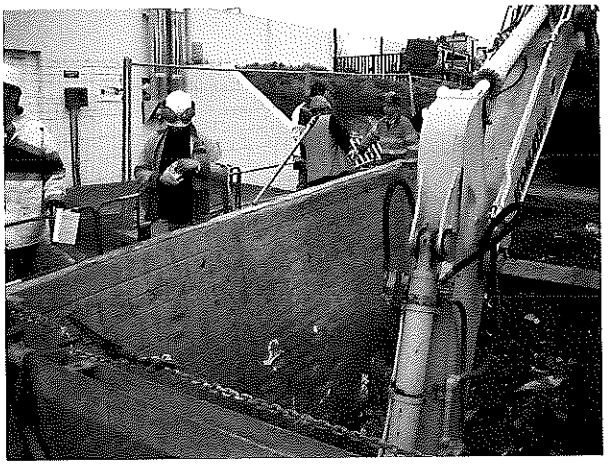
Passage à niveau 241



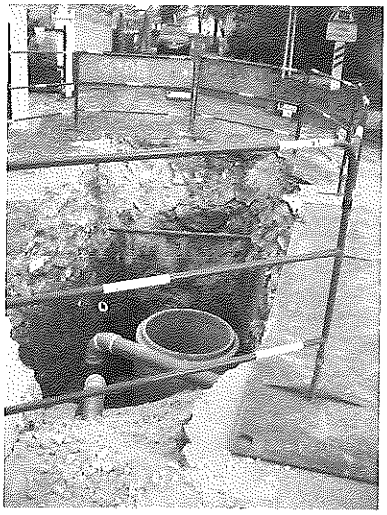


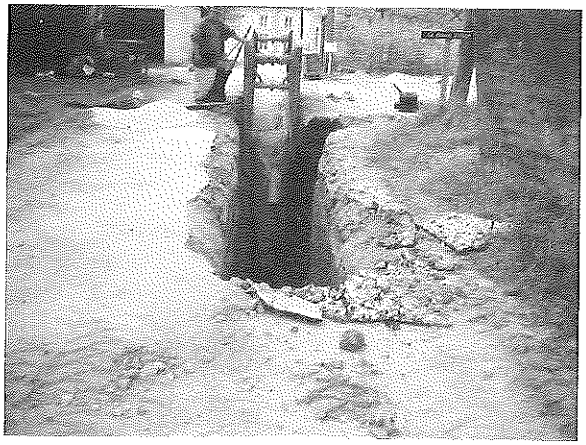
Passage à niveau 242



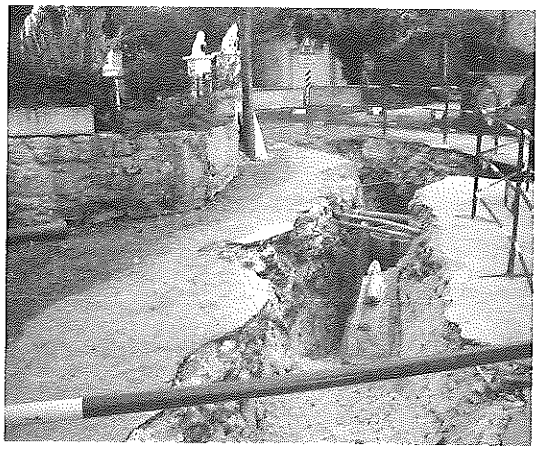


A la suite de ce premier chantier, la pose des canalisations au Grand Village a eu lieu.
Une canalisation centrale a été placée. Chaque habitation a été raccordée en fonction des données techniques relevées par le technicien de la RESE auprès des propriétaires concernés.
La profondeur des tranchées peut dépasser 3 mètres.
Cette première tranche englobe la mairie et l'école ainsi que le début du lotissement des Grands Champs.

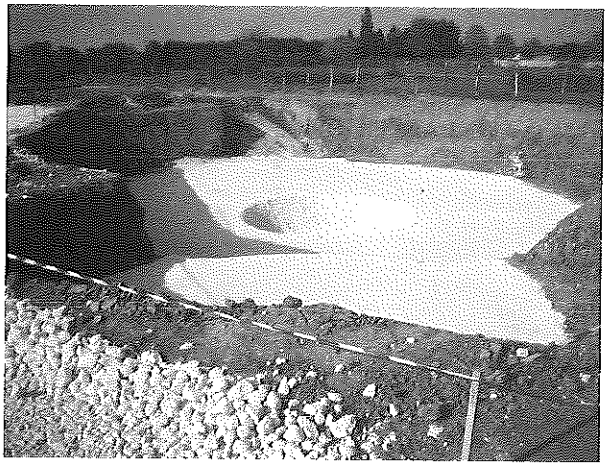








Dans le même temps, les travaux de construction de la station d'épuration ont démarré sur le terrain situé derrière le cimetière..
Sur une surface de 4000 m^2, les travaux de décapage et de terrassement ont été effectués.





La deuxième tranche des travaux de raccordement concerne le secteur du Vieux Bourg jusqu'au bas du chemin de l'Espérance.
Les riverains sont tenus régulièrement informés de l'avancement du chantier.
La réglementation de la circulation est respectée.
La solidarité entre habitants à l'occasion de ces travaux contraignants se manifeste au quotidien. Par exemple, la mise à disposition de leur jardin par Monsieur et Madame Labbé pour le stationnement des véhicules du chemin de la Grave. Qu'ils en soient ici remerciés.
Cela est souligné par les responsables des entreprises chargées du chantier et favorise grandement son bon déroulement.

Nouvelles de l'école...

RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize
Conseil d'école du 2ème trimestre - Mardi 8 avril 2014

Prévisions des effectifs pour la rentrée 2014

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
24	14	18	26	23	22	24	26	
Cycle 1 : 56 élèves			**Cycle 2 : 49 élèves**		**Cycle 3 : 72 élèves**			**177**

La répartition définitive des élèves se fera après les inscriptions et sera présentée lors du dernier conseil d'école.

Inscriptions

Pour les entrées en PS et les nouveaux élèves, les inscriptions auront lieu du 7 avril au 28 mai 2014. Il faut d'abord passer par la mairie qui fournit un dossier d'inscription. Il faut ensuite prendre contact avec l'école pour l'admission (visite individuelle)

Rappel : il n'y a aucune procédure à effectuer lorsqu'un enfant est déjà inscrit dans le RPI, même s'il change d'école. Le transfert sera automatique entre Bussac et Saint-Vaize.

Passage en 6ème : des fiches de renseignements sont à remplir mais pas de démarche auprès du collège. Toutes les démarches passent par l'école.

Madame NOSENZO, enseignante à Bussac, reprend progressivement ses fonctions dans l'école : elle est présente dans l'école tous les matins de 9h00 à 10h30 et travaille dans les classes de CM1 et CM2. Son temps de travail va augmenter progressivement jusqu'à un temps complet fin septembre 2014.

Les rythmes scolaires

- Pas de changements prévus pour l'année prochaine (horaires / transport)

Le débat actuel concerne les élèves de maternelle : APE proposées sur le temps de la pause méridienne ? Changements d'horaires ? Le comité de pilotage composé de directeurs d'écoles, de parents, de la CDA et de l'inspection de l'Education nationale examinera la question prochainement.

- Les Activités Péri Educatives : problèmes concernant le nombre d'intervenants et le nombre de places disponibles. On ne connaît pas encore la future politique éducative de la CDA.
- Nouvelles activités avec intervenants proposées entre mai et juillet avec 2 séances d'essai.
- Activités proposées par l'accueil périscolaire

Règlement intérieur du RPI

Le règlement du RPI est voté à l'unanimité par le conseil.

Projets pédagogiques et sorties

St vaize :

- projet école et cinéma : sortie au Gallia le 31mars 2014 pour visionner « le petit fugitif » / 3ème sortie prévue le 27 mai (« une vie de chat »)
- animation M'tes dents pour la classe de CP le 10 mars 2014 (sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire)
- projet jardin
- cycle natation pour les 2 classes du 6 janvier au 11 avril 2014 à la piscine Aquarelle : 11 séances, élèves répartis en petits groupes de niveau et bien encadrés par des MNS (maîtres-nageurs) très à l'écoute.

- Sortie à la cabane de Moëze envisagée (pêche, chasse aux insectes, découverte de la faune et de la flore) / sortie de fin d'année
- Bibliothèque 1 vendredi sur 2

Bussac :

- sortie à la ludothèque (classe PS/MS) / sortie à la médiathèque (MS/GS) / pique-nique au jardin public
- cycle natation le lundi matin (CE2/CM1) : même session que Saint Vaize
- Golf et environnement (CE2) : sport, environnement et culture (4 journées dans l'année)
- Projet escrime + théâtre (CM1/CM2) : l'escrime vient de débuter pour la classe des CM1 avec un maître d'armes / CM2 : adapter les 3 mousquetaires (aboutissement de 2 ans d'escrime)
- Projet percussions avec un intervenant (CM1)
- CM1 / CM2 : visite au Puy du Fou avec possible rencontre des acteurs.
- Bibliothèque toutes les semaines grâce aux bénévoles

Budgets

Crédit CDA : 51 € par élève et par an + 151 € par classe
Sorties pédagogiques + transport : 9,09 € par élève et par an + 1 transport gratuit par classe
Budget abonnement : 150 € (120 € pour les maternelles)
Rappel : gratuité des fournitures scolaires

Sécurité et hygiène

Bussac :

- le portail automatique est installé. Celui-ci reste cependant souvent ouvert et lorsqu'il est fermé certaines personnes passent la main ou le bras pour appuyer sur le bouton poussoir qui permet de sortir. La municipalité va empêcher physiquement cet accès.
- Alerte incendie : réalisée mi-décembre. L'alarme ne fonctionne pas dans la classe des CM1. Une autre alerte involontaire a été déclenchée en janvier.
- Mobilier : pour la rentrée 2014, il manquera une table dans la cantine mais problème de place (changer le mobilier ?)
- Garderie dans la cantine : problème d'hygiène et de place. Plusieurs propositions :
- La salle municipale peut être mise à disposition.
- La nouvelle municipalité envisage, selon les possibilités, de dédier une salle au périscolaire

Saint Vaize :

- Panneau d'affichage et d'information installé devant l'école.
- La sonnette de l'école ne fonctionne plus.

RPI :

Le transport est en retard tous les jours, le matin et le soir. Les parents payent 15 minutes de garderie à Bussac. Les retardataires ne seront plus attendus.

Questions diverses

- La classe de CM2 de Bussac a été choisie pour tester les nouvelles évaluations nationales.
- Projet ECLORE : réseau pour la continuité du parcours des élèves. Ce comité de pilotage comprend des directeurs d'école maternelle et primaire, le proviseur du lycée Palissy, les principales des collèges de Saintes (Aggripa d'Aubigné) et Burie, la directrice du CIO, l'Inspectrice de l'Education Nationale et une inspectrice de langues vivantes. L'école de Bussac fait partie de ce comité.
- Photo scolaire : le choix du photographe se fait par les directeurs en concertation avec tous les enseignants. Les photos des frères et sœurs ne se font plus afin de ne pas pénaliser les parents ayant des enfants dans les 2 écoles du RPI.

La sortie à l'asinerie

Jeudi 15 mai, on est allé voir des ânes qui s'appellent les « baudets du Poitou ».
Ils ont des longs poils, ils sont gentils, il y avait des ânons. On a brossé et caressé les ânes. On a fait une promenade, dans la forêt en calèche. On a passé une très bonne journée tous ensemble.

Les élèves de la moyenne et grande section.

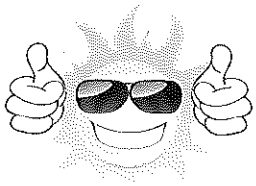




Tournoi d'échec

Pour la première fois le mercredi 15 janvier 2014, des élèves de l'école ont participé à un tournoi scolaire d'échecs. Les 6 enfants présents se sont classés parmi les 10 premiers.
Malheureusement pour eux, ils n'étaient pas assez nombreux pour entrer dans le classement par équipe et ils n'ont pas pu se qualifier pour le tournoi régional qui a eu lieu à Bussac sur Charente





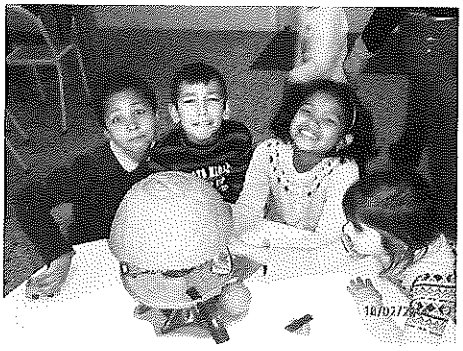
Accueil périscolaire

Horaires d'accueil : 7h30-8h55 et 15h45-19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que de 7h30 à 9h00 et de 11h30 à 12h30 les mercredis.
Téléphone : 05.46.97.11.89

Les APE (Activités Péri Educatives)

Nous arrivons bientôt à la fin de l'année scolaire et nous commençons, en équipe, à faire le bilan de cette première année « d'allégement des rythmes scolaires », avec la mise en place des activités péri éducatives après l'école. l'équipe d'animation est composée de :

- Angélique (directrice de l'accueil périscolaire),
- Sylvie et Mathieu (animateurs de l'accueil périscolaire),
- Aurélie et Claude (ATSEM de l'école),
- les intervenants extérieurs,
- Mr CHARRIER (enseignant des CM2) et Mr AUBIN (enseignant des CE2), certains soirs de la semaine.



Le nombre d'enfants présents sur ce temps d'activités va grandissant depuis les mois de février/mars. Ce temps est très intense car court entre le moment où les enfants sortent de l'école et le moment où les premiers enfants partent au bus.
Tout au long de l'année scolaire, des **A**teliers **P**éri **E**ducatifs sont proposés aux enfants de 15H45 à 16H30. Ces ateliers changent chaque trimestre et sont choisis par les animatrices de l'accueil périscolaire en fonction des goûts et demandes des enfants et de la disponibilité des intervenants. Petits et grands ont eu la joie de découvrir le skate, la création de films, l'aquarelle, le tennis de table, les échecs, l'escrime, les ateliers lecture et beaucoup d'autres activités encore.



En parallèle, avec les ASTEM Claude et Aurélie, nous proposons des activités manuelles ou sportives aux enfants. Toutes ces activités ont beaucoup de succès et les inscriptions sont nombreuses pour un nombre de places limitées souvent à 12 enfants par activité, il est difficile de satisfaire tout le monde.
Il ne faut surtout pas oublier que les enfants ont également le choix de « ne rien faire ». Il est important de comprendre que certains enfants ont aussi besoin de temps pour se retrouver réellement entre copains, après l'école, pour rêver, dessiner, observer le monde qui les entoure, et nous respectons pleinement leur choix.





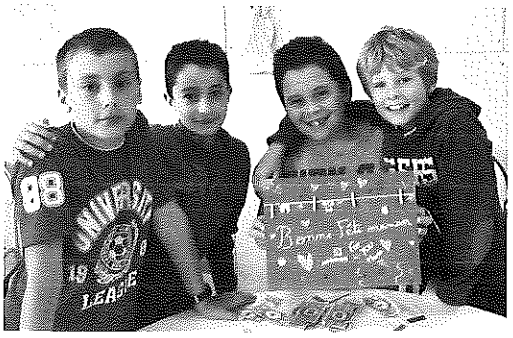


Le Carnaval du Mardi Gras

C'est avec grand plaisir que nous avons accepté cette invitation de l'APE. Nous avons donc maquillé les enfants pour leur plus grande joie !! Spider Man, Hello Kitty, papillon, coccinelle, tigre, pirate. Nombreuses ont été les demandes des enfants et nous avons tenté de toutes les satisfaire.

La fête des Mamans

L'accueil périscolaire a proposé aux enfants de créer le petit cadeau très attendu par les mamans !



Foyer Rural

Les responsables des différentes sections étaient invités au Conseil d'Administration qui eut lieu avant les vacances scolaires, le vendredi 23 mai.
L'ordre du jour s'est déroulé dans l'ordre chronologique avec une bonne participation de tous
Différentes manifestations se préparent avec assiduité et énergie :
- La randonnée semi-nocturne gourmande
- La Fête de l'été
- Les jeux inter-villages qui se dérouleront le 5 juillet à Courcoury

Nous lançons un appel à participants :

Nous recherchons des jeunes entre 8 et 14 ans et des adultes femmes et hommes prêts à passer un moment convivial et à porter haut et fort les couleurs de Bussac sur Charente !

N'hésitez pas à appeler le 06.19.28.64.16 pour vous inscrire.

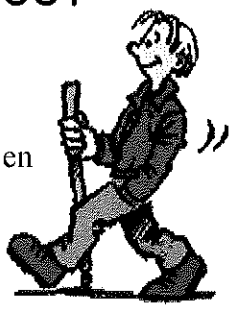
Avant de clôturer la séance, nous avons évoqué l'absence de candidature parmi les membres du CA au poste de président pour la saison prochaine, ce qui entraînerait la mise en sommeil de notre association d'où ....

Un appel à candidature...

Bonnes vacances à toutes et à tous



SECTION ASSISTANTES MATERNELLES et SECTION FOOT



14 Juin 2014 : 5ème Randonnée pédestre semi nocturne

Un bulletin d'inscription est joint au Bussac Info, à renvoyer avant le 7 juin ou en appelant le 06 04 05 41 62 ou le 05 46 97 70 38.
Cette randonnée se déroule sur un parcours de 12 km ponctué d'un apéritif, d'une entrée, du coup du milieu, d'un plat principal chaud, de deux fromages et d'un dessert (avec café) qui vous seront servis tout au long du parcours.
C'est l'occasion de se retrouver en famille ou avec des amis pour une marche conviviale accessible à tous et qui vous permettra de (re)découvrir les chemins, les bois et la campagne de votre commune.
Le départ et l'arrivée ont lieu à la salle des fêtes.
L'heure de départ est libre : entre 18h30 et 20h30
Venez nombreux en famille ou avec vos amis pour cette randonnée qui vous permettra de passer un moment agréable et de faire un bon repas chemin faisant.

C'est encore loin l'arrivée ? Marche et tais toi. !

SECTION PETANQUE

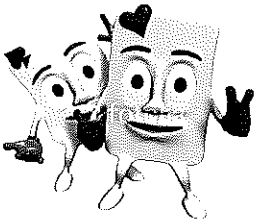
Des nouvelles de la Boule bussacaise

Etant exempte au 1er tour de la coupe de France des clubs, la Boule bussacaise a rencontré le 23 mai dernier à 20h30 sur son boulodrome, le Club de Tonnay-Charente pour le 2ème tour.
Après avoir remporté quatre tête-à-tête sur six, deux doublettes sur trois, c'est dans les deux dernières triplettes que se jouait le destin de la Boule bussacaise.
C'est donc en remportant une triplette sur deux que le club venait de se qualifier pour le 3ème tour de la coupe de France.
Un grand bravo à toute l'équipe et merci aux supporters d'avoir encouragé sous un temps maussade son équipe.



<u>Activités à venir :</u>
Vendredi 19 juin à 19h30 : concours ouvert à tous
Vendredi 11 juillet à 19h30 : concours ouvert à tous.
Bonnes vacances à tous et venez participer nombreux aux différents concours.

SECTION CARTES ET JEUX DE SOCIETE



Vous aimez jouer aux cartes mais vous n'avez pas de partenaire ?
Venez le jeudi à partir de 14h pratiquer la belote ou le tarot, ainsi que les jeux de société comme le scrabble, le diamino ou encore le triomino, etc.
A la salle des associations du Foyer Rural, un goûter vous sera proposé à 16h. . (Carte du Foyer Rural obligatoire)
Président : Jean-Paul MORIN ; secrétariat et trésorerie : Danièle PAILLETTE

SECTION JUMELAGE ORON / BUSSAC

Le comité de jumelage Bussac-Oron organise sa 20ème brocante, ce dimanche 1er juin 2014. Nous espérons que cette journée connaîtra le même engouement que l'an passé, et que le beau temps sera encore de mise. Chaque exposant y apprécie les petites attentions comme le café et l'apéritif, ainsi que la bonne ambiance qui y règne. Pour assurer le succès de cette brocante, les membres du comité de jumelage assument de nombreuses tâches : traçage des emplacements, mise en place des déviations et barrières, confection de gâteaux maison, préparation des sandwichs, frites et grillades, rangement et nettoyage… C'est toujours pour ces bénévoles une grosse journée qui se termine avec le mal aux jambes mais beaucoup de plaisir dans le cœur.
Nos diverses manifestations se poursuivent comme chaque année, et nous entamerons bientôt la saison 2014-2015 qui verra la réception de nos amis Suisses. Au programme, découverte de notre région et convivialité. Toutes ceux qui souhaitent se joindre à nous sont les bienvenus. Votre participation amicale peut se faire pour un après-midi, une journée, et même plus si affinités !
Nous vous remercions encore tous de votre présence lors de nos manifestations, qui n'ont toujours qu'un but : animer notre belle commune et réunir les Bussacaises et les Bussacais dans une bonne ambiance.

Le Comité de Jumelage

SECTION TENNIS DE TABLE

FORMIDABLE et plus que FORMIDABLE était le 3ème Tournoi de l'Amitié de Bussac sur Charente. Ils sont venus du nord, du centre, de l'ouest de notre département ; des vacanciers ont participé dans une ambiance particulièrement amicale où tous les pongistes, des jeunes aux plus anciens se sont rencontrés.
Le comportement des jeunes Bussacais dans les classements est très encourageant.
Merci aux sponsors et aux anonymes qui ont offert les lots et coupes, mais aussi plus particulièrement à Thierry MONGET du café bar de Bussac pour la magnifique coupe offerte au vainqueur Jean-Philippe FRANCOIS (de Bussac). Remerciements à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette belle journée sportive.
Nous avons assisté à une finale de qualité entre Rémi GUIGNARD (de Benon) et Jean-Philippe FRANCOIS (de Bussac).

Classement des premiers dans les différentes catégories.

Les plus jeunes : 1-Aurélien CHILLE (Bussac). 2-Dylan DRUAUX (Bussac)
Jeunes – de 16 ans : 1-Margaux BOURGEOIS (Coze). 2- Tanguy RIBEAU (Benon).
Adultes (consolante) : 1- Thomas BENOIST (Benon).2- Nolwenn MORIN (Bussac).
Grande Finale : 1- Jean-Philippe FRANCOIS (Bussac).2- Rémi GUIGNARD (Benon).
Avec l'ampleur et la progression de la section Tennis de table , le staff composé de Gérard PASTUREL, Paul PIMIENTA, Jean-Luc MAURIN, René PAILLETTE, Bruno MICHOT envisageons d'engager deux équipes en championnat pour la saison prochaine.
C'est toujours avec grand plaisir que nous accueillerons ceux et celles qui veulent nous rejoindre dans un climat de convivialité et de détente.

Gérard PASTUREL



Revue de presse...

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Christophe Dourthe confirme

Christophe Dourthe a été réélu maire de Bussac. Il a tenu à remercier pour le travail effectué par les conseillers municipaux et a salué la forte mobilisation des électeurs bussacais. Le premier magistrat a rappelé que de gros dossiers attendaient la nouvelle équipe. En premier lieu, la réalisation de l'assainissement collectif qui aura de fortes incidences sur la voirie.

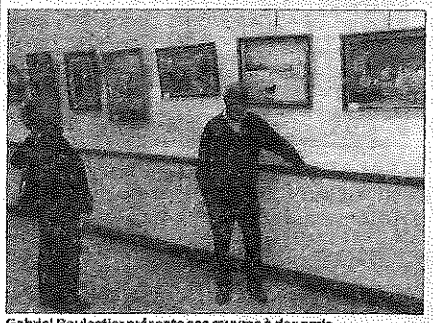
Le maire a redit « sa confiance dans l'équipe soudée et solidaire qui l'entoure ». Il sera secondé par trois adjoints : Françoise Durand à l'action sociale, Jean-Luc Marchais à la voirie et à l'urbanisme, Josiane Briand aux affaires scolaires et à la vie associative. Françoise Durand représentera la commune de Bussac avec le maire au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération.



Christophe Dourthe et Jean-Luc Marchais. LUCIEN NORMANDIN

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Il voyage avec ses pinceaux



Gabriel Boulestier présente ses œuvres à des amis.

PHOTOS LUCIEN NORMANDIN

Gabriel Boulestier a beaucoup roulé sa bosse avant de revenir au pays pour sa retraite. Il fut notamment décorateur en vitrine et, à ce titre, connu comme M. Moustache. Depuis dix-sept ans qu'il est de retour à Bussac, il s'active dans son jardin et, surtout, il chasse les images dont il fixe ensuite les impressions dans ses peintures.

Car ce jardinier abandonne facilement ses fleurs pour beaucoup voyager. Il peint ainsi des paysages charentais mais aussi des moments de ses séjours en Italie, au Maroc...

Pour exprimer ses impressions, il utilise des techniques variées : encre, aquarelle, pastel, acrylique, huile, fusain, sanguine. Il a fréquenté les clubs locaux de peinture (la Cigale charentaise et la Palette de Saintonge).

Jusqu'à demain, il présente ses nombreuses œuvres dans la salle municipale de Bussac.

...au rendez-vous de la course cycliste Bordeaux-Saintes



Les commissaires bien entourés.

Fidèle à sa réputation le Bordeaux-Saintes, organisé par le B.S.C.O (Bordeaux-Saintes Cycliste Organisation) a traversé une nouvelle fois notre village. Cette année, le B.S.C.O avait demandé à la commune de mettre à disposition des commissaires bénévoles. Ils étaient reconnaissables avec leur tee-shirt orange. Véronique et Thierry Monget ont tenu ce rôle avec sérieux à un endroit stratégique de la commune. Nous avons beaucoup de supporters tout le long de la traversée du bourg.

Nous avons eu le plaisir d'avoir la présence du responsable route du comité régional du Poitou-Charente Jean-Claude Boutinon. Notre bussacais est en relation directe avec le cadre technique Thierry Gault pour toutes les sélections régionales des cadets, juniors et espoirs. De plus, Jean-Claude est président du Club Cycliste Vervant (CCV).

Pourquoi pas une course cycliste à Bussac ! Il règne bien dans ce village saintongeais un esprit sportif.

n°16 - Haute Saintonge du 18/04/2014



BUSSAC-SUR-CHARENTE

Un tournoi très relevé

Haute Saintonge Semaine - 2014



Vie des Clubs

32

TENNIS DE TABLE

Sud-ouest du 6/03/2014

Quarante autour des tables

BUSSAC-SUR-CHARENTE Le tournoi de la section tennis de table a connu un formidable succès, rassemblant plusieurs foyers ruraux



Tous les participants réunis.

Le président Gérard Pasturel et toute son équipe dirigeante avaient mis les petits plats dans les grands. Ils avaient invité les différents foyers ruraux du département. Ils étaient plus de 40 joueurs répartis en quatre catégories.

Le tournoi a révélé de futurs champions, surtout chez les jeunes. Aurélien Chillet, de Bussac, a, en finale des plus jeunes, remporté la rencontre devant son copain de club Dylan Druaux. Dans la catégorie des moins de 16 ans, c'est Margaux Bourgeois, de Cozes, qui gagne la finale devant Tanguy Ribeau, de Benon. La consolante des adultes a été remportée par Thomas Benoist, de Benon, devant Nolwen Morin, de Bussac.

La grande finale a été riche en rebondissements. Elle s'est déroulée en cinq manches. Les deux finalistes ont montré un jeu de grande qualité. Jean-Philippe François, de Bussac, a été le grand vainqueur de ce troisième tournoi, devant Rémi Guignard, de Benon.

La section de tennis de table du foyer rural est fière également d'accueillir, tous les mercredis matin, un groupe d'une douzaine d'adolescents handicapés encadrés de deux moniteurs. Ces jeunes adultes appartiennent à l'Association de parents d'enfants inadaptés (Adapei).

Le tournoi de la section tennis de table a été un formidable succès.

Le président Gérard Pasturel et toute son équipe dirigeante avaient mis les petits plats dans les grands. En effet, ils avaient invité les différents foyers ruraux du département, venus du Nord, du Centre et de l'Ouest du département. Sont plus de quarante joueurs répartis en quatre catégories.

Le tournoi a révélé de futurs champions, surtout chez les jeunes. Aurélien Chillet de Bussac a, en finale des plus jeunes, remporté la rencontre devant son copain de club Dylan Druaux. Dans la catégorie des moins de 16 ans, c'est Margaux Bourgeois de Cozes qui gagne la finale devant Tanguy Ribeau de Benon. La consolante des adultes a été remportée par Thomas Benoist de Benon devant Nolwen Morin de Bussac. La grande finale, qui s'est déroulée en 5 manches, a été riche en rebondissements. Devant le nombreux public très connaisseur, les deux finalistes ont montré un jeu de grande qualité. Jean-Philippe François de Bussac a été le grand vainqueur de ce 3e tournoi, devant Rémi Guignard de Benon.

Tous les participants sont repartis avec une récompense. Le président en a profité pour remercier les participants pour la sportivité qui a régné tout le long du tournoi et également les différents partenaires pour les lots offerts.

La section de tennis de table du Foyer rural accueille tous les mercredis matin un groupe d'une douzaine de personnes handicapées encadrées de deux éducateurs. Ils viennent s'entraîner et accomplir leur sport favori. Ces jeunes adultes appartiennent à l'A.D.A.P.E.I. (Association d'Adultes et Parents d'Enfants Inadaptés).



SERVICES

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Nathaly PERON
Tous travaux de secrétariat
Particuliers, étudiants, PME, artisans, associations...
06 72 10 20 77

COIFFURE MIXTE
Françoise PLANET
Avec ou sans rendez-vous
148 route du Val de Charente
05 46 74 26 62

COIFFURE A DOMICILE
Claudine CADOT
40 années d'expérience
A l'écoute de mes clientes
06 64 92 03 48
De 8h à 9h

GARAGE – STATION SERVICE
Dominique PEROCHAIN
Réparation mécanique
toutes marques
155 route du Val de Charente
05 46 74 41 12

GUERISSEUR
Marc Benoît DAVIGNON
35 chemin des Grands Champs
06 81 72 25 74

JCVASION
Le service à domicile pour votre camping car
06 73 96 73 93
jcvasion@gmail.com

MENAUD CHRISTIAN
SD Immobilier
06 37 75 14 72 - 05 46 97 83 36
Christian.menaud@nordnet.fr

MO JARDIN
Tonte, taille, plantation, débroussaillage, désherbage
06 72 94 49 94

REPARATION ENTRETIEN MOTO-QUAD-SCOOTER MATERIEL ESPACES VERTS
TC MOTORS
758 chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

SANTE – BIEN-ETRE - LOISIRS

ASSISTANTE DE VIE DEPENDANCE
Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage, repassage, démarches administratives
06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79

FOREVER LIVING.FR La Santé au naturel
Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
leader-bien-etre1@orange.fr

INFIRMIERE
Patricia MARKO
1 allée des Chaumes
05 46 93 98 79

INFIRMIERE
Marilyne VIEUILLE
44 chemin des Chagnauds
05 46 93 07 74

INFIRMIER LIBERAL
Thierry THIBAUDEAU
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

NATATION
Christian NICAUD
Cours de natation et d'aquaphobie
6 chemin des Quartiers
06 83 34 54 03

PONEY CLUB
Le Fer à Cheval
Cours, stage, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 – 06 09 39 58 65

PEDICURE - PODOLOGUE
Francis BASQUIN
Diplômé d'état
Sur rendez-vous & à domicile
1 allée des Chaumes
05 46 96 74 87

THERAPIES BREVES COACHING
Marie-Claire BRILAC HAZART
Développement personnel et gestion du stress, consultations individuelles, couples, ados
09 06 03 61 14 – 05 46 74 52 96




école Gustave Courbet









